

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE THÔNES**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de février, Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués en Séance Officielle à dix-sept heures, se sont réunis en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Madeleine PALACIOS, M. Frédéric VAILLANT, Administrateurs.

Avaient donné procuration : Mmes Muriel PERILLAT dit LEGROS, Brigitte VULLIET, Administratrices

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
M. Jean-Marc GROFF, Mme Joëlle TIBURZIO, Administrateurs.

Date de convocation : 5 février 2024
Administrateurs en exercice : 11
Présents et représenté : 8

Mme Nelly MIQUET-SAGE, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2024/001 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2024

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, chaque CCAS doit présenter un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'objectif est de débattre sur les grandes orientations 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses. Il convient de rappeler que ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre aux administrateurs d'être informés du contexte économique et financier du CCAS afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote du budget.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir débattu des orientations budgétaires 2024

- **PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 28 février 2024

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly MIQUET-SAGE



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 074-267410249-20240212-CCAS1202B-DE

S²LO

LE MAIRE-PRÉSIDENT CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE
DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
12 MARS 2024 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 12 MARS 2024

THÔNES, le

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET



CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2024

PRÉAMBULE

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité.

En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientations budgétaires.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le ROB doit être présenté au Conseil d'Administration, avant l'examen du budget. Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de THÔNES.

Il permet également d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le CCAS de THÔNES porte différents services au travers de son budget :

- LA STRUTURE MULTI-ACCUEIL
- LA CRECHE FAMILIALE
- LES AIDES SOCIALES
- LES ACTIONS SOLIDAIRES

I- LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

L'établissement d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de THÔNES - assure pendant la journée un accueil collectif, régulier, occasionnel d'enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans.

➤ la structure multiaccueil « Les P'tious » : 40 places

- 30 places en crèche collective : accueil régulier long supérieur ou égal à 2 jours 1/2 jusqu'à 3 jours par semaine – soit un maximum de 30 heures
- 10 places en halte-garderie : accueil régulier court inférieur ou égal à 2 jours par semaine, selon les disponibilités de la crèche
- places d'accueil occasionnel, dites d'urgence (décret 2010-613 du 7 juin 2010)

La vocation du multi-accueil est d'aller au-delà de la simple garde de l'enfant qui se limiterait à le surveiller, le nourrir et le protéger des accidents. Il se présente comme un lieu d'éveil, d'apprentissage favorable au développement psychomoteur de l'enfant et lui permet de forger sa personnalité et sa sociabilité en passant de la vie familiale à la vie en collectivité.

Les professionnels du multi-accueil sont à l'écoute des différents besoins exprimés par les parents, les enfants. Afin de garder un service de qualité, il est nécessaire d'ajuster sans cesse l'organisation aux besoins.

Les dépenses de fonctionnement du multi-accueil s'élèvent à près de 853 000 € dont 640 000 € de charges de personnel. En effet, les professionnels sont garants du bon fonctionnement de la structure et de la qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'agit d'un poste de dépenses important, indispensable et régit par des normes d'encadrements précises. Cela prend bien évidemment en compte les évolutions de la valeur du point d'indice.

Hors frais de personnel, le budget s'élève à près de 120 000 € et comprend les dépenses liées aux charges locatives, à l'électricité, à l'achat des couches, aux fournitures d'activités (jeux, jouets), aux fournitures administratives, aux produits d'entretien et à l'organisation d'activités au sein et/ou en dehors de la structure.

Les recettes de la structure se composent des participations familiales, de la prestation de service unique de la CAF, de la subvention d'équilibre de la ville.

LES PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre du projet d'établissement, les orientations et les priorités se mettent en place progressivement :

- répondre aux besoins multiples de la population par la diversification de l'offre d'accueil,
- répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions,
- renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité,
- inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant les partenariats.

Différentes composantes du projet pédagogique sont mises au cœur des actions :

- l'accueil de l'enfant et de sa famille
- la relation aux familles
- la vie quotidienne
- l'organisation pédagogique et l'aménagement des espaces
- l'équipe.

Les nouveaux locaux, dédiés au multi-accueil, ont été étudiés avec la possibilité de passer le nombre de places à 45. Le maître d'œuvre a été choisi et les plans de la future structure sont en cours de validation.

PROJET BUDGET 2024 – SERVICE 006

DEPENSES	CA 2023 (Provisoire)	Projet BP 2024
Charges générales	92 543.00	119 790.00
Charges de personnel	642 610.00	695 935.00

RECETTES	CA 2023 (Provisoire)	Projet BP 2024
Participation des familles	136 030.00	140 000.00
Subvention communale	294 900.00	292 255.00
Participation CAF	383 785.00	383 470.00

II- LA CRECHE FAMILIALE

L'Espace Petite Enfance dénommé « Les P'tious » – comprend en plus du Multi-accueil : la Crèche Familiale qui est agréée pour 70 places – Elle offre un accueil personnalisé au domicile des assistants maternels pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans. Ce service privilégie les contrats réguliers longs de 3 à 5 jours avec un minimum de 35 heures hebdomadaire

La mission des assistant(es) maternel(le)s est de garantir un accueil de qualité pour l'enfant et sa famille, de veiller à la sécurité, au développement et au bien-être de l'enfant. Ses professionnels ont un statut particulier, embauchés au sein de la municipalité et faisant partie d'un EAJE.

Au quotidien, l'assistant(e) maternel(le) se doit de favoriser l'autonomie des enfants tout en répondant à leurs besoins. Il organise ses journées à domicile en respectant le rythme de chacun, confectionne les repas en fonction de l'âge des enfants accueillis, pratique des activités et est dans l'obligation de participer aux rencontres hebdomadaires au sein de la crèche.

La crèche familiale est gérée par deux responsables. Leurs fonctions est de :

- assurer la mise en œuvre du projet d'accueil et de tous les protocoles et règlements. Gestion administrative et financière de la structure (dossier, plannings, budget, matériel, ...)
- animer des temps de rencontres hebdomadaires des assistants maternels et des enfants
- faire des visites à domicile chez les assistants maternels pour les accompagner individuellement dans leurs missions et apprendre à mieux connaître chaque enfant accueilli
- organiser et suivre de la formation du personnel
- mutualiser des temps avec le Multi-accueil en partageant les locaux, des animations et des journées de formation
- instaurer du lien avec les partenaires officiels (CAF, PMI ...) et extérieurs (RPE, CCVT, Espace Familles, EAJE du canton et du grand Annecy, crèches familiale du grand Est....) pour se faire connaître et reconnaître.

LES PERSPECTIVES 2024

La structure compte aujourd'hui 10 assistantes maternelles ; un départ est prévu à la fin du mois de février 2024, ce qui portera le chiffre à 9 assistantes maternelles. Le recrutement de nouvelles professionnelles reste très difficile.

Le projet social de la crèche familiale souhaité par la CAF sera à l'ordre du jour pour sa création en lien avec celui du Multi-accueil.

PROJET BUDGET 2024 – SERVICE 003

DEPENSES	CA 2023	Projet BP 2024
Charges générales	19 289.00	22 630.00
Charges de personnel	701 850.00	695 935.00

RECETTES	CA 2023	Projet BP 2024
Participation des familles	122 852.00	130 000.00
Subvention communale	223 600.00	218 595.00
Subvention CAF	376 047.00	370 000.00

III- LE PÔLE SOCIAL

Le CCAS a un rôle d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'aide aux personnes isolées. Au CCAS, les personnes seules sans enfant peuvent trouver un soutien pour toutes les démarches concernant : le logement, le budget, la santé, l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, le repas des séniors.

Le public accueilli au CCAS est, selon la demande, soit orienté vers les structures appropriées aux besoins, soit accompagné selon les difficultés.

- Les aides à destination des personnes en difficultés :

Le pôle sera très certainement sollicité pour subvenir aux besoins de certaines familles touchées par l'inflation. Un montant de **3 500 €** sera proposé au budget 2024.

- Les subventions versées aux associations

Le CCAS souhaite reconduire le montant des subventions versées à quelques associations.

DEPENSES	CA 2023	Projet BP 2024
Aides, secours	1 443.10	3 500.00
Subventions associations	4 400.00	6 500.00

Détail des subventions :

MAM les Babychous : 1 980.00 €

Secours populaire : 4 520 €

(Dont Braderie 420 € X 6) : 2 520 €

LES PERSPECTIVES 2024

- Le repas des Seniors :

Le repas des Séniors reste, chaque année, un véritable succès avec de plus en plus de participants. Un montant de 12 000 € sera proposé en 2024.

La commission se positionne sur la même formule que cette année avec un autre traiteur.

Rappel du coût pour le CCAS en 2023 : 11 848,85 € Montant proposé en 2024 : 12 000 €

Repas : 10 020,34 €

Fleurs : 50 €

Fromage : 352,37€

Boissons : 1 256,14 €

Animation : 170 €

- Les Ateliers Seniors :

Descriptif : ces rencontres seront poursuivies en 2024.

Les dates sont programmées avec SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) : 14, 21 et 28 mai 2024.

Ces ateliers se dérouleront à la salle polyvalente de la Résidence Services Séniors et seront pris totalement en charge par la CARSAT.

Coût pour le CCAS : prise en charge des boissons : environ 60€

- La semaine Bleue :

Descriptif : à reconduire car cette manifestation a beaucoup plu.

Cette action nationale rencontre un fort engouement. Nous pourrions peut-être bénéficier d'une communication prise en charge par le Département.

Coût pour le CCAS : prise en charge de la communication : 500 €

- Octobre Rose :

Descriptif : opération à poursuivre.

Nous reconduirons la vente de fleurs sur le marché. Nous souhaitons que les actions prises en charge par la commission Embellissement se poursuivent en ajoutant la décoration sur 1 ou 2 ronds-points en plus (boulangerie des Aravis qui marque l'entrée de ville et le rond-point de l'Auberge Fleurie).

Nous pensons contacter une troupe de théâtre « locale » afin de proposer une soirée théâtrale au profit du Comité Féminin pour le dépistage du cancer du sein.

Pour l'ensemble de ces manifestations, il faudra prévoir un budget de 300 € au titre des frais de réception.

IV- LES ACTIONS EN DIRECTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Un montant sera inscrit au titre de l'économie sociale et solidaire pour permettre l'organisation de la troisième édition du Noël solidaire. Un effort sera porté aussi sur l'organisation de la Semaine bleue, destinée aux personnes âgées et l'organisation d'octobre Rose.

Noël Solidaire :

Rappel du coût pour le CCAS en 2023 : 3 250.00 € - Montant proposé en 2024 : 3 500,00 €

Spectacle : 2 200 €

Goûter : 500 €

Maquillage : 150 €

Autres fournitures : 400 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 074-267410249-20240212-CCAS1202B-DE

S²LO

V- BUDGET GENERAL

La commune, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'Etat, fonds de péréquation en hausse entre collectivités, augmentation structurelle des dépenses.

Malgré ces contraintes, la commune va conforter son soutien au C.C.A.S. en maintenant le niveau de subvention attribuée l'année précédente pour un montant total de **515 000 €**.